

Parti de l'Istiqlal

- Manifeste de l'Indépendance
11 janvier 1944
- Manifeste de l'égalitarisme pour la
libération économique.
11 janvier 1963

Parti de l'Istiqlal

- **Manifeste de l'Indépendance**
11 janvier 1944
- **Manifeste de l'égalitarisme pour la libération économique.**
11 janvier 1963

Parti de l'Istiqlal

● Manifeste de l'indépendance

11 janvier 1944

● Manifeste de l'égalitarisme pour la libé-

ration économique.

11 janvier 1963

PRESENTATION DES DOCUMENTS

Lorsque le 11 janvier 1944, les responsables du parti de l'Istiqlal présentèrent le manifeste de l'Indépendance à Sa Majesté le Roi Mohammed V, au résident général de France au Maroc M. Gabriel Puaux, et aux différentes représentations diplomatiques des Alliés à Rabat, ils étaient prêts à tous les sacrifices. Malgré la répression, l'énorme machine était mise en branle, les mythes coloniaux disparaissaient l'un après l'autre. Douze ans à peine s'étaient écoulés que le Maroc recouvrait sa liberté grâce aux efforts et à la lutte acharnée de tout un peuple conscient de sa maturité et sûr du succès final.

Depuis 1956, le Maroc indépendant cherche sa voie propre. Il ne semble pas encore l'avoir trouvée. Après quelques expériences amorcées, jamais terminées, le Maroc officiel refuse de s'engager entièrement dans la véritable démocratie et ces tergiversations nuisent beaucoup à sa stabilité sociale et économique.

Conscient du danger qui menace notre pays, le parti de l'Istiqlal toujours aussi dynamique et fidèle

porte-parole du peuple a présenté le 11 janvier 1963, un second manifeste d'importance primordiale, et qui traite uniquement de la libération économique. En effet le Maroc demeure un pays sous-développé où les séquelles du colonialisme sont encore vivaces. En outre la faible augmentation annuelle du revenu par tête d'habitant est aggravée par une démographie galopante. Des solutions hardies doivent être prises d'urgence si l'on ne veut pas que le pays sombre dans la misère. A cette fin le manifeste de la libération économique préconise l'égalitarisme qui permet de mettre à la disposition ds citoyens des chances égales de succès.

Comme pour le premier manifeste, l'énorme machine est mise en branle et inéluctablement on se rendra compte que cette doctrine élaborée par des nationaux en fonction de la situation particulière du Maroc est la plus valable pour notre pays. Les thèses d'importation, si séduisantes qu'elles soient, si logiques qu'elles paraissent doivent être amendées profondément pour être appliquées ici ou là.

MANIFESTE DE L'INDEPENDANCE

présenté par le PARTI DE L'ISTIQLAL

le 11 janvier 1944

Le Parti de l'Istiqlal (Parti de l'Indépendance) qui englobe les membres de l'ex-Parti National et des personnalités indépendantes:

1) Considérant que le Maroc a toujours constitué un Etat libre et souverain et qu'il a conservé son indépendance pendant treize siècles jusqu'au moment où, dans des circonstances particulières un régime de protectorat lui a été imposé;

2) Considérant que ce régime avait pour fin et pour raison d'être de doter le Maroc d'un ensemble de réformes administratives, financières et militaires, sans toucher à la souveraineté traditionnelle du Peuple Marocain sous l'égide de son Roi;

3) Considérant qu'à ce régime les autorités du Protectorat ont substitué un régime d'administra-

tion directe et d'arbitraire au profit de la colonie française, dont un fonctionnariat pléthorique et en grande partie superflu, et qu'elles n'ont pas tenté de concilier les divers intérêts en présence ;

4) Considérant que c'est grâce à ce système que la colonie française a pu accaparer tous les pouvoirs et se rendre maîtresse des ressources vives du pays au détriment des autochtones ;

5) Considérant que le régime ainsi établi a tenté de briser par des moyens divers, l'Unité du Peuple Marocain, a empêché les Marocains de participer de façon effective, au Gouvernement de leur pays et les a privés de toutes les libertés publiques individuelles ;

6) Considérant que le monde traverse actuellement des circonstances autres que celles dans lesquelles le Protectorat a été institué ;

7) Considérant que le Maroc a participé de façon effective aux guerres mondiales aux côtés des Alliés, que ses troupes viennent d'accomplir des exploits qui ont suscité l'admiration de tous, aussi bien en France qu'en Tunisie, en Corse, en Sicile et en Italie, et qu'on attend d'elles une participation plus étendue sur d'autres champs de bataille, notamment pour aider à la libération de la France ;

8) Considérant que les Alliés qui versent leur sang pour la cause de la liberté ont reconnu dans la Charte de l'Atlantique, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qu'ils ont récemment, à la Conférence de Téhéran, proclamé leur réprobation de la doctrine qui prétend que le fort doit dominer le faible ;

9) Considérant que les Alliés ont manifesté à différentes reprises leur sympathie à l'égard des Peuples Musulmans et qu'ils ont accordé l'indépendance à des peuples dont le patrimoine historique est moins riche que le nôtre et dont le degré de civilisation est d'un niveau inférieur à celui du Maroc ;

10) Considérant enfin que le Maroc constitue une unité homogène, qui sous la haute direction de Son Souverain prend conscience de ses droits et de ses devoirs, tant dans le domaine interne que dans le domaine international et sait apprécier les bienfaits des libertés démocratiques qui sont conformes aux principes de notre religion et qui ont servi de fondement à la constitution de tous les pays musulmans ;

DECIDE

A - En ce qui concerne la politique générale :

1) De demander l'indépendance du Maroc dans

son intégrité territoriale sous l'égide de Sa Majesté Sidi Mohammed Ben Youssef, que Dieu le glorifie !

2) De solliciter de Sa Majesté d'entreprendre avec les nations intéressées, des négociations ayant pour objet la reconnaissance et la garantie de cette indépendance, ainsi que la détermination dans le cadre de la souveraineté nationale, les intérêts légitimes des étrangers résidant au Maroc ;

3) De demander l'adhésion du Maroc à la Charte de l'Atlantique et sa participation à la Conférence de la Paix.

B. - En ce qui concerne la politique intérieure :

4) De solliciter de Sa Majesté de prendre sous sa haute direction le mouvement de réformes qui s'impose pour assurer la bonne marche du pays, de laisser à Sa Majesté le soin d'établir un régime démocratique comparable au régime de Gouvernement adopté par les pays musulmans d'Orient, garantissant les droits de tous les éléments et de toutes les classes de la société marocaine et définissant les devoirs de chacun.

Fait à Rabat, le 14 Moharrem 1363 (11 janvier 1944).

Pour toutes les sections du Parti de l'Istiqlal dans toutes les régions du Maroc.

Signé : 59 signatures.

DEUXIEME MANIFESTE

DU PARTI DE L'ISTIQLAL

LA LIBERATION ECONOMIQUE

Il y a dix-neuf ans, le 11 janvier 1944, le Parti de l'Istiqlal présentait à S.M. le Roi Mohammed V son premier manifeste. Le Peuple marocain qui vivait depuis plus de trente ans sous la domination étrangère et l'exploitation coloniale, proclamait alors par la voix du Parti de l'Istiqlal, porte-parole des aspirations populaires, sa volonté unanime de recouvrer son indépendance nationale et de se doter du régime de monarchie constitutionnelle.

Depuis cette date, et grâce à d'énormes sacrifices et à une foi inébranlable dans la liberté et la démocratie, le Peuple marocain a réalisé autour de ses Souverains un grand pas en avant dans la concrétisation de ces deux objectifs.

L'année 1955 a consacré l'indépendance politique

dont l'achèvement et la consolidation devront se faire notamment par le retour au Maroc des nombreux territoires nationaux encore maintenus sous la domination étrangère. Par ailleurs, le Peuple marocain vient d'approuver le 7 décembre 1962 une Constitution instaurant un régime de « monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale », garantissant les libertés collectives et individuelles et créant les institutions représentatives à l'échelon national.

Le pays étant ainsi doté d'un cadre perfectible au sein duquel il peut agir dans le but de réaliser les aspirations profondes des masses populaires, le Parti de l'Istiqlal estime aujourd'hui le moment venu de définir les objectifs, conditions et moyens grâce auxquels le pays connaîtra la démocratie économique et sociale à laquelle il aspire.

INDEPENDANCE ECONOMIQUE ET EDIFICATION DU MAGHREB ARABE

1) Egalitarisme économique :

L'objectif principal du Parti de l'Istiqlal est la réalisation de l'égalitarisme économique. Le devoir de l'Etat est de relever les niveaux de vie de la po-

pulation et de les rapprocher en réalisant une répartition équitable du revenu national. Il s'agit de donner des chances égales à tous les citoyens et de libérer l'individu de toutes les formes d'exploitation et notamment de l'emprise du capital. Toute activité doit être au service des masses populaires et de la collectivité nationale. Le but est donc de sortir le pays de son sous-développement et de construire une société sans classe où règne la justice sociale.

2) Indépendance économique :

Le Parti de l'Istiqlal est conscient que ce développement et cette orientation ne sont possibles que si le Maroc réalise l'indépendance économique qui implique la libération de l'économie du pays de l'emprise étrangère, de l'hypothèque des séquelles du colonialisme et des diverses formes du néo-colonialisme.

3) Edification du Maghreb Arabe :

L'égalitarisme et plus particulièrement l'indépendance économique ne peuvent se réaliser que si le Maroc s'intègre à un ensemble économique plus vaste. C'est pourquoi le Parti de l'Istiqlal, n'a cessé d'œuvrer pour l'unification du Maghreb Arabe dont le Maroc fait partie intégrante.

4) Coopération internationale :

Enfin le Parti de l'Istiqlal estime que le Maroc doit s'engager résolument dans la voie de la coopération internationale en collaborant économiquement avec tous les pays et organismes internationaux dans le respect des souverainetés propres. Cette coopération doit avoir comme mobile l'idéal de prospérité et de bien être : non plus l'idéal de puissance et de prestige. Le Maroc doit participer à la lutte contre le sous-développement dans les autres contrées et spécialement dans les pays d'Afrique avec lesquels il a des liens particuliers.

POUR UNE PLANIFICATION GENERALE

Le Parti de l'Istiqlal estime que certains principes conditionnent la réalisation de ces objectifs économiques.

1.) Le Parti de l'Istiqlal considère que le progrès des campagnes conditionne le développement du pays. Il est impératif d'accorder la priorité aux masses rurales et à la transformation de leurs structures économiques et sociales.

2.) Le Parti de l'Istiqlal considère également que le travail constitue le capital essentiel de la nation

Le travail est un devoir pour tous les citoyens et en même temps un de leurs droits fondamentaux. Le travailleur a droit à une rémunération qui tienne compte du coût de la vie, de la productivité et de l'impératif que la Nation se doit d'accorder à l'investissement. L'union de tous les travailleurs est une des conditions susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs économiques du peuple marocain.

3.) Le Parti de l'Istiqlal estime que l'Etat doit intervenir dans le domaine économique dans le cadre d'une planification générale démocratiquement élaborée. Il doit, selon les cas, nationaliser ou contrôler les secteurs économiques clés, tels le Crédit, les Assurances, l'Energie, les Transports, les Mines et l'Industrie de base. La propriété privée et l'initiative privée seront garanties dans la mesure où elles ne constituent ni une forme de stérilisation des capitaux ni un obstacle au développement de la production, ni un facteur de chômage ou d'incitation à l'oisiveté.

4.) Enfin le Parti de l'Istiqlal estime que le système coopératif doit être étendu et développé. En effet, en organisant les citoyens au stade de la production et de la consommation, ce système permet notamment de simplifier les circuits, de réduire les prix de revient et d'augmenter ainsi le revenu et le

pouvoir d'achat individuels. Il permet également d'organiser la Nation dans des unités économique-sociales et de développer l'esprit de solidarité chez les citoyens.

FORMATION SYSTEMATIQUE DES CADRES

Tenant compte de ces principes, et pour réaliser les objectifs précédemment énumérés, le Parti de l'Istiqlal estime nécessaire de promouvoir les moyens suivants :

1) La formation systématique des cadres nationaux à tous les échelons doit être entreprise selon un plan rigoureux et constituer l'une des préoccupations principales de l'Etat. La formation des cadres supérieurs doit subvenir en priorité aux besoins des secteurs publics et semi-publics pour inculquer à ces secteurs une pensée nationale. La formation professionnelle doit être généralisée et coordonnée pour la satisfaction des besoins des secteurs public et privé. L'enseignement primaire notamment doit recevoir une nouvelle orientation plus conforme aux réalités économiques et aux besoins humains des secteurs productifs fixés par le Plan.

LA REFORME AGRAIRE ET L'INDUSTRIALISATION

2) Dans le domaine de l'Agriculture, la réforme agraire doit permettre une transformation profonde et rapide des structures des campagnes et la mise au travail des masses rurales dépossédées de leurs terres par la colonisation et la féodalité. Le but est la régularité de l'augmentation de la production agricole et l'élévation du niveau de vie des populations rurales. En faisant de la terre et de la propriété foncière un moyen et un outil de production, la réforme agraire doit contribuer à une répartition égalitaire du revenu national. Elle doit permettre aux masses paysannes de gérer leurs exploitations dans un cadre collectif et coopératif de nature à rentabiliser les efforts des collectivités et des individus. Cette réforme agraire ne sera efficace que si elle est accompagnée d'un effort public en matière d'équipement et de crédit.

3) L'industrialisation est essentielle pour réaliser le plein-emploi, augmenter le revenu national, le pouvoir d'achat des masses et assurer au pays le développement, la prospérité et l'indépendance économique. Parallèlement au secteur privé qui doit

continuer à être aidé, l'Etat doit prendre des participations dans un secteur d'économie mixte et développer un secteur d'Etat absolument indépendant de toute influence étatique. Ce secteur d'Etat devra notamment s'occuper du développement des industries de base (sidérurgie, grande industrie chimique, etc...). Ce secteur d'Etat devra être géré par les travailleurs.

4) Le Maroc devra engager, en accord avec les pays non industrialisés, une action efficace pour trouver une solution aux prix des matières premières, mettre un terme au déséquilibre entre les prix des produits exportés et des biens importés et briser ainsi le pacte colonial dans un de ses aspects encore vivace d'exploitation. C'est pourquoi, l'Etat doit contrôler les matières essentielles et nationaliser les richesses du sous-sol.

ASSAINIR ET ORIENTER LE COMMERCE EXTERIEUR

5) L'Etat doit développer les coopératives de commercialisation des produits bruts. Il doit simplifier les circuits commerciaux, contrôler les prix des denrées et encourager la formation de coopératives de consommation.

En matière d'échanges, avec l'extérieur, l'Etat

doit assainir et orienter le commerce extérieur, protéger et développer la Marine marchande nationale. Il doit diversifier le marché et développer nos relations avec l'extérieur. L'Etat doit continuer à comprimer nos importations et particulièrement celles de biens non essentiels et cela dans le but de développer l'investissement, protéger l'industrie locale et réaliser l'équilibre de notre balance des paiements.

POUR L'INSTITUTION D'UN SERVICE CIVIL

6) Le développement du pays doit être recherché avant tout dans la mobilisation de ses ressources propres, tant humaines que matérielles. L'institution d'un service civil est le moyen le plus sûr pour la mise au travail de la Nation. Parallèlement, l'épargne nationale doit être encouragée et mobilisée en étendant et en développant le Fonds National d'Investissement.

7) La décentralisation administrative et la déconcentration économique doivent permettre un développement plus harmonieux de l'ensemble du pays. Dans ce but, il est nécessaire de promouvoir une planification régionale, démocratiquement élaborée, et d'instituer des organismes de développement

regional avec la participation des organisations professionnelles et syndicales. Les investissements et les dépenses publiques doivent recevoir une orientation prioritaire vers les secteurs productifs.

Le Parti de l'Istiqlal estime que ce sont là les objectifs économiques capables de relever le niveau de vie des masses populaires, assurer la prospérité du pays et donner au Maroc, sous la direction de S.M. le Roi Hassan II la place qui lui revient dans le concert des nations. Au moment où le pays s'engage dans la voie des institutions représentatives, le Parti de l'Istiqlal lance un appel au peuple marocain pour qu'il mette de toutes les forces en vue de l'édification de l'économie du pays sur des bases démocratiques nouvelles et pour que les pouvoirs publics s'engagent sans hésitation ni improvisation dans la voie de l'indépendance économique et de la libération des masses.

Fait à Rabat, le 11 janvier 1963.

Publié à Rabat par les soins du Secrétariat
du Parti de l'Istiqlal

1, Charif Al Mourabitine - Bab El Had - Rabat (Maroc)

IMPRIMERIE ARRISALA

11, Avenue Allal Ben Abdallah - Rabat